

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**



**Quimperlé
 Communauté
 Kemperle
 Kumuniezh**

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 19 mai 2021, s'est réuni le 27 mai 2021 à 18h00, Espace Benoîte Grout à Quimperlé, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

Nombre de conseillers :

En exercice : 52
Présents : 46 jusqu'à 18h40 puis 47
Votants : 52
Secrétaire de séance : Daniel HANOCQ

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO : Marie-Françoise LE ROCH, Jean-Luc EVENNOU
BANNALEC : Christophe LE ROUX, Marie-France LE COZ, Guy DOEUFF, Martine PRIMA, Denis BARGUIL
BAYE : Pascal BOZEC
CLOHARS-CARNOËT : Jacques JULOUX, Denez DUIGOU, Loïc PRIMA
GUILLIGOMARCH' : Alain FOLLIC
LE TRÉVOUX : Elina VANDENBROUCKE (arrivée à 18h40), Daniel HANOCQ
LOCUNOLÉ : Corinne COLLET
MELLAC : Franck CHAPOULIE, Nolwenn LE CRANN
MOËLAN-SUR-MER : Marie-Louise GRISEL, Gwenaël HERROUET, Christelle FENEON, Isabelle MOIGN, Franck BERTHET, Jacques LE DOZE
QUERRIEN : Stéphane CADO, Patricia ECK
QUIMPERLÉ : Michaël QUERNEZ, Danièle KHA, Patrick TANGUY, Michel FORGET, Pascale DOUINEAU, Marie-Madeleine BERGOT, Eric SAINTILAN
RÉDÉNÉ : Yves BERNICOT, Lorette ROBERT-ROCHER
RIEC-SUR-BÉLON : Sébastien MIOSSEC, Aude MARSILLE, Gilles GENTIL, Florence PENCHE
SAINT-THURIEN : Michel CHARPENTIER
SCAËR : Jean-Yves LE GOFF, Hélène LE BOURHIS, Jean-François LE MAT, Robert RAOUL, Danielle LE GALL
TRÉMÉVÉN : Monique CAUDAN, Jean-Claude QUENTEL

ABSENTS EXCUSES :

Annaïg GUIDOLLET (CLOHARS), Christophe LESCOAT (MELLAC) Danièle BROCHU (QUIMPERLE), Gérard JAMBOU (QUIMPERLE), Eric ALAGON (QUIMPERLE), Christelle LAVOINE (REDENE)

POUVOIRS :

Annaïg GUIDOLLET (CLOHARS) a donné pouvoir à Denez DUIGOU (CLOHARS),
 Elina VANDENBROUCKE (LE TREVOUX) a donné pouvoir à Daniel HANOCQ (LE TREVOUX) jusqu'à 18h40
 Christophe LESCOAT (MELLAC) a donné pouvoir à Loïc PRIMA (CLOHARS)
 Danièle BROCHU (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE)
 Gérard JAMBOU (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)
 Eric ALAGON (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Michel FORGET (QUIMPERLE)
 Christelle LAVOINE (REDENE) a donné pouvoir à Yves BERNICOT (REDENE)

DCC2021-135

VIE COURANTE
10- ENFANCE

RELAIS PETITE ENFANCE (RPE) : Approbation de la convention liant Quimperlé Communauté avec l'association Ass Mat Co Paq (annexe)

L'Association « Ass Mat Co Paq », créée en septembre 2007, a pour objet principal de faciliter la mise en place d'un réseau relationnel entre assistants maternels. A ce titre, la convention propose reconduire le partenariat entre le RPE de Quimperlé Communauté et l'association.

En contrepartie, sur la durée de la convention, l'Association s'engage à :

- Accueillir et soutenir les assistants maternels nouvellement agréés souhaitant se rapprocher de l'association,
- Organiser des événements contribuant à faire connaître l'association comme la journée nationale des assistantes maternelles,
- Développer une représentation territoriale de l'association,
- Développer des actions en complémentarité avec celle développées par le Relais Petite Enfance de Quimperlé Communauté.

La convention est signée pour une durée de 3 ans. Le montant de la subvention s'élève à 300 euros par an.

A ce titre, l'assemblée délibérante est invitée à :

- APPROUVER la convention liant Quimperlé Communauté à l'association Ass Mat Co Paq pour la période allant du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023.
- AUTORISER le Président à signer ladite convention pour une durée de 3 ans (cf annexe)

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- APPROUVE la convention liant Quimperlé Communauté à l'association Ass Mat Co Paq pour la période allant du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023.
- AUTORISE le Président à signer ladite convention pour une durée de 3 ans (cf annexe)

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,



Le Président,

Sébastien MIOSSEC



**Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh**



CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ASSOCIATION ASS MAT CO PAQ ET QUIMPERLE COMMUNAUTE

ENTRE :

Quimperlé Communauté représentée par son Président **Monsieur Sébastien MIOSSEC**, autorisé par délibération du Conseil Communautaire en date du 27 mai 2021,

Désignée ci-après "Quimperlé Communauté", et soumise à toutes obligations lui incombant en vertu de la présente convention, d'une part,

ET :

L'**ASSOCIATION des Ass Mat Co Paq**, Située 31 rue des Hortensias à TREMEVEN, et représenté par sa Présidente, **Madame Nathalie FERTIL**.

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : STATUTS DE L'ASSOCIATION

L'Association Ass Mat Co Paq, créée en septembre 2007, a pour objet :

- De faciliter la mise en place d'un réseau relationnel entre assistants maternels
- D'organiser des soirées à thème avec débats
- De représenter ses adhérents auprès des divers services liés à l'enfance

ARTICLE 2 : OBJET DE LA CONVENTION

Par la présente convention, l'Association des Ass Mat Co Paq et Quimperlé Communauté décident de collaborer afin de favoriser les échanges entre les assistants maternels du territoire.

Pour atteindre cet objectif, les parties se sont rapprochées et ont défini de la manière suivante les conditions de leur partenariat.

ARTICLE 3 : MODALITES D'EXECUTION

Sur la durée de la convention, l'Association s'engage à :

- Accueillir et soutenir les assistants maternels nouvellement agréés souhaitant se rapprocher de l'association,
- Organiser des évènements contribuant à faire connaître l'association comme la journée nationale des assistantes maternelles,
- Développer une représentation territoriale de l'association,
- Développer des actions en complémentarité avec celles développées par le Relais Petite Enfance de Quimperlé Communauté.

ARTICLE 4 : DUREE

La présente convention est acceptée pour une période de 3 ans. Toute modification devra être notifiée à l'autre partie, avec un préavis de 3 mois, et faire l'objet, le cas échéant, d'un avenant à la présente convention.

Elle prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2021.

ARTICLE 5 : MONTANT DE LA SUBVENTION

Pour l'année 2021, 2022 et 2023, le montant annuel de la subvention s'élève à 300 euros. Le versement sera effectué chaque année au mois de juin.

ARTICLE 6 : EVALUATION/ RECONDUCTION

Un bilan des interventions de l'Association sera organisé chaque année à l'occasion d'un échange entre les membres du bureau de l'association et la direction du service enfance de Quimperlé Communauté en présence de la Vice-Présidente à la petite enfance, prévention et accès aux droits et à la sante, Hélène LE BOURHIS.

L'évaluation portera sur l'impact des actions mises en place par l'association et de la richesse du partenariat avec le Relais Petite Enfance de Quimperlé Communauté.

Fait à Quimperlé, le

Pour l'Association Ass Mat Co Paq

La présidente de l'association,

Madame Nathalie FERTIL

Pour Quimperlé Communauté

Le président,

Monsieur Sébastien MIOSSEC